STATE OF THE PARTY OF THE PARTY

Consigne Permanente

DEMANDE DE CONTRÔLE PAR L'ÉTAT DU PORT

CP-NAV-11

Références:

 Note DAM: SM3/01-2011 du 7 février 2011 relative aux message des CROSS à destination du contrôle par l'Etat du port.

Conduite à tenir en cas de besoin de signalement d'un navire à l'autorité en charge du contrôle par l'État du port.

Ne pas hésiter à signaler les "presque accidents" ou les suspicions d'infractions (exemple : abordage évité de justesse, forte suspicion de pollution, ...).

1 - Navire à destination d'un port français

Le signalement des évènements est adressé au CSN (Centre de Sécurité des Navires) du port de destination, qui juge de l'opportunité de signaler en priorité 1 ou priorité 2 (P1 ou P2) le navire concerné aux PSCO via leur accès à « THETIS ».

Pour ce faire, l'officier de permanence envoie un courrier électronique :

- pour action au CSN concerné:
 - CSN SETE (psc-sete@developpement-durable.gouv.fr): si le navire vient de Sète, de Port la Nouvelle, ou s'y rend;
 - CSN PACA-CORSE (psc-marseille@developpement-durable.gouv.fr): dans tous les autres cas.
- pour information:
 - Direction interrégionale de la mer Méditerranée (dirm-med@developpement-durable.gouv.fr)
 - DIRM Adjoint DSM (Bruno. Celerier@developpement-durable.gouv.fr)
 - CROSS Med CSO Surv (christian.beauval@developpement-durable.gouv.fr)
 - En outre, dans le cas où le message fait suite à la demande d'un MRCC étranger, rajouter (en information) :
 - DAM/SM3: (psc.france.sm3.sm.dam.dgitm@developpement-durable.gouv.fr)
 - DAM/SM3 (Chef du bureau): (rubindecervens@developpement-durable.gouv.fr)

Le courrier électronique doit contenir :

- une description exhaustive de l'événement et les suites données (circonstances, date/heure, localisation, ...);
- l'identité du navire (n°IMO, MMSI, ...);
- le port de destination et ETA du navire impliqué;
- l'instrument P1 ou P2 correspondant (voir liste limitative ci-dessous);
- · la référence du ou des SITREP émis ;
- le cas échéant, le message de demande du MRCC étranger.

Si la demande est motivée l'instrument « Rejets illicites » (affaire de pollution), ajouter en pièce jointe :

- le POLREP, rédigée en langue anglaise ;
- le rapport de détection EMSA (dans les cas de détection de la pollution par satellite);
- les éventuelles photos (ou dès réception si elles sont reçues tardivement).

Version 1	Date: 21 / 12 / 2011	Page 1 sur 2

En cas d'urgence, le mail doit être complété par un **appel téléphonique** à l'adjoint Sécurité Maritime du DIRM en HO ou à l'astreinte DIRM en HNO.

2 - Navire à destination d'un port étranger

Envoyer directement les éléments par au bureau SM3, par courrier électronique adressé à :

- Pour action:
 - DAM/SM3: (psc.france.sm3.sm.dam.dgitm@developpement-durable.gouv.fr)
 - DAM/SM3 (Chef du bureau): (rubindecervens@developpement-durable.gouv.fr)
- Pour info:
 - CSN SETE (psc-sete@developpement-durable.gouv.fr) si le navire vient de Sète ou Port la Nouvelle
 - CSN PACA-CORSE (psc-marseille@developpement-durable.gouv.fr) dans tous les autres cas
 - Direction interrégionale de la mer Méditerranée (dirm-med@developpement-durable.gouv.fr)
 - DIRM Adjoint DSM (Bruno. Celerier@developpement-durable.gouv.fr)
 - CROSS Med CSO Surv (christian.beauval@developpement-durable.gouv.fr)

En cas d'urgence, le mail doit être complété par un **appel téléphonique** au bureau SM3 (ou à l'astreinte de la sousdirection Sécurité Maritime en heures non-ouvrables).

3- Liste des "instruments" (= motif de signalement selon la priorité d'inspection)

Instruments P1

- Navire faisant l'objet d'un rapport par un autre État (limité concrètement aux échanges entre CSN)
- Abordage, échouement en faisant route vers le port
- Rejets illicites de substances ou effluents nuisibles
- Non respect des mesures d'organisation du trafic (DST uniquement, donc Bonifacio est exclu!)
- Suspension/retrait de classe pour motif de sécurité
- Navire inconnu dans la base de données

Instruments P2

- Navire signalé par les pilotes ou autorité portuaires
- Retrait agrément du RO (Recognized Organisation)
- Déficience en cours
- Détenu précédemment (+ de 3 mois)
- Plainte du capitaine ou de l'équipage
- Problème de cargaison
- Défaut de notification

Rédigée par :	Vérifiée par :	Vérifiée par :	Approuvée par :
LV Beauval	01CTAAM Drevon	OPCTAAM Michaud	AC2AM Lefebvre
CSO/SURV	Chef du CROSS Med en Corse	DARQ	Directeur du GROSS Med
And t	3.		Ab

Version 1	Date: 21/12/2011	Page 2 sur 2